

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, February 10, 1987

• 1106

The Chairman: Members of the committee, we have a quorum. We are resuming to hear evidence on Bill C-22 and matters pertaining to it.

Our witness today is Mr. John Manson from Bio-mega Incorporated, and we will have 45 minutes for hearing evidence. You may take the time to make an opening statement. In the remaining 45 minutes, members of the committee will examine the evidence you put before us.

Mr. Manson, we welcome you to the committee. Thank you for your preparations and for bringing your information to us. We invite you to make your comments. The 45-minute period starts now.

Mr. A. John Manson (Director, Patent and Licencing, Bio-mega Incorporated): Mr. Chairman, I have been in the pharmaceutical industry for 30 years. I have a PhD in chemistry from the University of New Brunswick, and I have done post-doctorate work in the United States. I worked with Sterling Drug, one of the so-called multinationals, for 11 years in the United States. I also worked for Ayerst Laboratories for 18 years.

Bio-mega is a company in the life sciences and biotechnology. It was started by *Le groupe SGF*, a Quebec-based arm of the government. It is much like CDC, but on a provincial scale. We are making a name for ourselves. Patents are of intense interest to us, and we have filed four. We will be filing another four within the next year. These relate to pharmaceutical areas.

At this point I would like to read my prepared statement.

Throughout the western industrialized world, two maxims are accepted as fundamental truths: that R and D stimulates industrial growth; and that a patent system which gives the inventor an opportunity to recoup his investments provides incentives for R and D. In keeping with these principles, Bio-mega submits that the development of the Canadian pharmaceutical industry in a manner beneficial to all Canadians can be enhanced considerably by enacting the proposed legislation in Bill C-22.

This bill represents a giant step toward providing meaningful patent protection for those who pursue pharmaceutical innovation and manufacturing in Canada and a partial recovery of the pharmaceutical inventor's lost rights in Canada.

Canadians have much to gain from a viable R and D and manufacturing sector within our pharmaceutical industry. If we want substantial growth in this sector, and hence the pharmaceutical industry as a whole, investors in Canadian R and D and manufacturing must not be subjected to the punitive measures of section 41(4) as it now stands.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 10 février 1987

Le président: Mesdames, messieurs, le quorum est réuni et nous re prenons l'examen du projet de loi C-22 et des questions connexes.

Nous accueillons ce matin M. John Manson, de la société *Bio-mega Incorporated*, et nous disposons de 45 minutes. Vous pouvez vous réserver le droit de faire une déclaration liminaire, après quoi les députés membres de ce Comité vous poseront des questions.

Monsieur Manson, bonjour. Nous vous remercions d'être venu témoigner devant notre Comité. Nous vous invitons maintenant à présenter votre exposé. Les 45 minutes qui vous sont allouées commencent maintenant.

M. A. John Manson (directeur, Brevets et permis, Bio-mega Incorporated): Monsieur le président, je travaille dans l'industrie pharmaceutique depuis 30 ans. Je possède un doctorat en chimie de l'Université du Nouveau-Brunswick et j'ai fait mes études postdoctorales aux États-Unis. J'ai travaillé 11 ans aux États-Unis chez *Sterling Drug*, une de ces compagnies multinationales. J'ai également travaillé 18 ans aux Laboratoires Ayerst.

Bio-mega est une entreprise qui se spécialise dans les sciences biologiques et la biotechnologie. Elle a été lancée par le groupe SGF, société parapublique du Québec. Elle s'apparente quelque peu à la CDC, mais à l'échelle provinciale. Nous nous faisons connaître de plus en plus. Les brevets nous intéressent au plus haut point, et nous en avons même déposé quatre qui seront suivis de quatre autres l'année prochaine. Ces brevets sont tous liés à l'industrie pharmaceutique.

Permettez-moi maintenant de lire l'exposé que j'ai préparé.

Dans le monde industrialisé, il existe deux vérités fondamentales; la première est que la recherche et le développement stimulent la croissance industrielle, et la deuxième, que l'octroi de brevets qui permet à un inventeur de rentrer dans ses frais stimule la recherche et le développement. S'inspirant de ces principes, Bio-mega estime que l'adoption du projet de loi C-22 permettra de développer l'industrie pharmaceutique canadienne de manière à ce que ce développement profite à l'ensemble de la population canadienne.

Ce projet de loi représente un important pas en avant qui permettra de protéger les découvertes faites dans l'industrie pharmaceutique ainsi que les produits fabriqués au Canada tout en permettant aux auteurs de ces découvertes de récupérer partiellement les droits perdus au Canada.

Un secteur viable de R-D et de fabrication dans l'industrie pharmaceutique ne peut que profiter à la population canadienne. Si nous voulons assurer une croissance non négligeable dans ce secteur et, par conséquent, dans l'industrie pharmaceutique tout entière, ceux qui investissent dans la recherche et le développement et dans la fabrication de produits pharmaceuti-